

# FORMATIONS 2024-2025

## TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE

Le TFP d'Entraîneur de handball du secteur professionnel répond aux obligations de l'article L212-1 du code du Sport et permet d'exercer des fonctions d'encadrement du handball contre rémunération. Les conditions et limites d'exercice seront référencées dans l'annexe II-1 du code du Sport.

# ENTRAÎNEUR DE HANDBALL DU SECTEUR PROFESSIONNEL

### PUBLIC CIBLE

Entraîneur ayant en charge un groupe de joueurs évoluant dans un niveau de jeu professionnel ou international, la direction d'un dispositif de formation de joueurs, la conception du projet de la structure professionnelle, la direction d'un projet sportif et technique d'une organisation professionnelle ou fédérale.

### PRÉREQUIS

Être titulaire à minima d'un **diplôme ou certification professionnelle de niveau 5** en handball (titre 5 « Entraîneur de handball » ou DEJEPS Handball).



FFHANDBALL

L'EXPERTISE  
AU SERVICE  
DE LA PERFORMANCE

SÉLECTION

2  
AVRIL  
2024



FORMATIONS 2024-2025

# ENTRAÎNEUR DE HANDBALL DU SECTEUR PROFESSIONNEL

INSTITUT  
FORMATION  
EMPLOI  
FFHANDBALL



Ce titre à finalité professionnelle comporte **2 mentions au choix** :

## ENTRAÎNEUR PROFESSIONNEL

Encadrement et entraînement de joueurs de handball de haut niveau en handball, dans un club professionnel ou auprès d'une équipe nationale.

## ENTRAÎNEUR FORMATEUR DE JOUEURS PROFESSIONNELS

Encadrement et entraînement de joueurs en formation handball, dans une structure de formation d'un club professionnel ou fédéral, agréé par le ministère des sports (pôle espoir, site d'excellence et CFCP).

Ces certifications sont reconnues par l'État et référencées au *Répertoire national de certification professionnelles*, au niveau 6 selon la nomenclature européenne.

## OBJECTIFS

- Piloter une équipe de joueurs professionnels ou internationaux et manager un staff.
- Former le joueur pour optimiser les performances, renouveler l'effectif professionnel ou les internationaux.
- Exercer dans l'environnement et le contexte du sport, professionnel et international pour développer sa structure.
- Communiquer envers les multiples acteurs de l'environnement professionnel, fédéral et international.

### CONTACT ADMINISTRATIF

Sandrine Kader  
s.kader@ffhandball.net  
01 56 70 73 34

### CONTACT FINANCIER

Nicolas Barbeau  
n.barbeau@ffhandball.net

### CONTACT PÉDAGOGIQUE

Stéphane Debat  
s.debat@ffhandball.net

Dossier de candidature à télécharger  
puis, une fois complété, à déposer sur

[iffe.info@ffhandball.net](mailto:iffe.info@ffhandball.net)

**avant le 27 février 2024**

## PARCOURS DE FORMATION

**623,5 heures** par mention, dont 273,5 h en centre de formation / en formation à distance / en tutorat de compétences, et 350 h d'alternance en structure professionnelle. La session 2024-2025 est organisée de juin 2024 à juin 2025.

*NB : Des allègements et renforcements sont possibles au regard des diplômes et expériences acquises.*

## STRATÉGIES PÉDAGOGIQUES

Partage d'expériences / Étude de cas / Apports d'experts et d'entraîneurs du secteur professionnel et de sélections nationales / Coaching individuel / Suivi en structure professionnelle / Individualisation des parcours de formation / Stage à l'étranger...

## ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE

Membres de la direction technique nationale (DTN) et entraîneurs du monde professionnel.

## ENCADREMENT

Partenaires professionnels : 7 Master, AJPH, UCPH, UCPH F.  
Institutions partenaires : LNH, LFH, INSEP.  
Coaches et experts certifiés de la FFHandball, de la Fédération Française de Handball, de l'université ou de l'entreprise.



## LIEUX

FFHandball (Maison du handball) ; INSEP ; club ou structure fédérale.

## TARIF

Pour un parcours complet, les frais de formation sont de **10 940 euros**.  
Frais annexes (déplacements, restauration, hébergement) : sur devis.

*NB : Adaptation du tarif selon les allègements ou renforcements définis.*

## FINANCEMENT

Prise en charge possible de la formation (y compris frais de déplacement, de restauration et d'hébergement) par l'OPCO de la branche sport (AFDAS) au titre du plan de développement des compétences ou du compte personnel de formation.

**afDas**